

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE
VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 4 DECEMBRE 2014



Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20 H 04 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 63 membres, 42 sont présents, 20 sont excusés et 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Avant de passer la parole à la Municipalité, M. le Président fait part à l'assemblée du décès de M. Arnold Hasenauer. L'assemblée se lève pour faire une minute de silence en sa mémoire.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Georges Cherix

Il rappelle que le Rendez-vous de l'Ouest, anciennement SDOL, organise des conférences ce samedi 6 décembre à Renens dès 10h00. Ces conférences seront axées sur le développement des projets de l'Ouest Lausannois. Il y aura, également, une exposition concernant Léman 2030.

Il présente au rétroprojecteur la nouvelle ligne de bus qui va desservir notre village, dès le 15 décembre prochain. L'inauguration officielle aura lieu le 13 décembre de 09h à 14h ; un tout ménage sera distribué prochainement.

Mme Susanne Perrudet

Elle annonce la création d'une nouvelle crèche du réseau BussiVillAje sur la commune de Bussigny, totalisant ainsi le nombre de places d'accueil à une centaine pour les deux crèches.

Elle avise que la salle de gym sera à nouveau ouverte pour les jeunes les mercredis de 15h00 à 17h00 et les vendredis de 19h00 à 21h00. Le local, accueillant les 10-13 ans, sous l'encadrement d'un travailleur social, sera également ouvert tous les vendredis de 17h00 à 19h00.

Elle communique que Lausanne-Région organise 2 séances d'informations, concernant le Centre Sportif de Malley, qui auront lieu les 10 ou 12 février; un formulaire d'inscription suivra. Notre commune participera aux coûts d'exploitation dudit centre.

M. Pascal Mini

Il communique que la taxe sur les déchets est maintenue à frs. 100.- par personne hors tva.

Concernant le bâtiment administratif, il annonce que des travaux de rénovation ont été nécessaires : la remise en état de certains sanitaires et le rafraîchissement des peintures sous le couvert de l'école.

Vincenzo Camuglia

A propos de la mise en place des directives de stationnement, la nouvelle signalisation a entraîné une dépense de frs. 9'700.-.

Concernant les travaux relatifs au nouveau trottoir, il annonce la pause des travaux le 15 décembre prochain.

Roger Romon

Un chemin forestier a subi des travaux urgents de remise en état, pour un montant de frs. 28'623.80. Une subvention forestière de frs. 12'220.60 a été allouée par la Direction générale de l'environnement.

3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Il n'a pas de communication à faire.

4. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2014

M. Georges Cherix fait part d'une erreur en page 15 au point 12 postulat/motion. Sa présentation était tablée sur 1400 habitants et non 2000. A la question de M. Jacques Romon sur le même sujet, il répond que sa présentation figure sur le site internet de la commune sous l'onglet : Autorités/Municipalité/Avenir de la commune.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

6. ASSERMENTATIONS

Personne ne désire être assermenté. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 63 membres à ce jour.

7. PREAVIS NO 4/2014 CONCERNANT L'INTENTION DU REMPLACEMENT D'UN CONSEIL GENERAL PAR UN CONSEIL COMMUNAL

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix. Ce dernier annonce que la Municipalité a été surprise du rapport de la commission. Malgré les avis divergents, la Municipalité en espérait un autre. Selon lui, ne pas voir maintenant les problèmes futurs liés avec l'arrivée de nouveaux habitants est dommage. L'argument soulevé lors de la séance avec la commission : laisser la possibilité aux nouveaux arrivants de s'intégrer au sein du Conseil général, posera certainement des problèmes de places assises avec le temps. Il est déçu du rapport négatif.

M. Roger Romon demande la lecture du rapport.

M. Alain Riche donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 4/2014. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée de refuser le préavis présenté par la Municipalité.

M. Georges Cherix revient sur le rapport. Concernant la question de l'augmentation de la population, cette information figure sur le site internet. A propos des jetons de présence soulevés lors de la séance, la réponse a été transmise. Après recherches, le tableau des comparaisons a aussi été transmis.

M. Roger Romon apporte quelques précisions. Concernant le règlement, il en existe un type rédigé par le Canton ; malgré cela, il devra être adapté pour notre commune. Il rappelle que l'actuel règlement a été révisé en 2006, et qu'il a failu, à la commission et à la Municipalité, au moins 3 séances de travail. C'est un travail tout de même important qui est fait sous la supervision du SECRI. Au sujet des jetons de présence, la Loi sur les communes, art 29, prévoit que les indemnités sont fixées par le Conseil et non par la Municipalité. A propos de l'intégration des nouveaux habitants, les séances du Conseil Communal étant publiques, quiconque le désire peut y assister, mais sans droit
1-conseil_general_04-12-2014

de vote. Chacun le souhaitant pourra donc s'informer sur la vie du village. De plus, selon lui, il y aura également plus de constance aux séances, étant donné que les Conseillers communaux seront élus.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen revient sur la constance des membres évoquée par M. Roger Romon, et son avis diverge. Dans un Conseil Communal, ce qui le gênerait, à titre personnel, serait de devoir suivre les consignes d'un groupe, et non de continuer à suivre sa propre opinion. Il pense être plus efficace, pour l'intérêt de notre village, en suivant sa propre opinion et non celle d'une majorité.

C'est M. Jacques Romon qui explique à M. Zumbrunnen, que nous ne sommes pas obligés d'adhérer à des partis politiques, ceci tant que le village ne compte pas 3000 habitants.

Chacun évoque la situation d'une commune, défendant leur propre opinion.

M. Igor Kortchnoï rappelle que si nous acceptons le changement, nous devons être conscients que nous ne pourrons plus faire marche arrière.

M. Georges Cherix reprend la parole. Au vu du développement du notre village, d'ici 2018, il y aura environ 1000 habitants et, à ce moment-là, le changement sera obligatoire. La Municipalité aimeraient effectuer le changement avant cette date, afin de se donner les moyens de se préparer durant les 5 prochaines années.

Pour M. Alain Riche, l'élaboration d'un nouveau règlement n'est pas un travail si conséquent qu'annoncé. Lorsqu'il compare les deux dernières versions, il constate que seuls une quinzaine d'articles ont été modifiés, selon le modèle émis par le Canton.

Mme Margarete Poget demande comment l'on peut élire des représentants communaux sans les connaître. Quel serait notre choix si les nouveaux habitants ne sont pas intégrés ? Comment connaître leurs points de vue ? Elle pense, qu'en gardant un Conseil général, nous aurions un plus grand choix, la possibilité de connaître les personnes et leurs avis.

M. Georges Cherix précise que le prochain Conseil Communal serait composé des membres actuels du Conseil général. Par contre, les nouveaux habitants s'inscriraient pour la législature suivante, soit pour 2021.

Mme Margarete Poget rétorque que le choix proposé est trop limité. Qu'il appartient à la jeune génération de manifester son avis.

M. Cherix répond qu'en fonction de la population actuelle, il faudrait environ 45 membres. Ce qui est tout à fait possible, au vu des participations actuelles au Conseil.

M. Roger Romon ajoute : les communes de Boussens et Vufflens-la-Ville, comptaient environ 120 membres au Conseil général avant le changement en Conseil communal et, avec autant de membres, les séances devenaient ingérables.

Mme Yvette Jenny demande, si la Municipalité pense qu'en 2020, la commune aura fusionné avec Bussigny. Ce changement, avec tout le travail qu'il comporte, en vaut-il alors la peine ?

M. Georges Cherix lui répond, qu'une fusion serait possible en 2021, avec à ce moment-là, un Conseil Communal.

M. Igor Kortchnoï réplique qu'au cas où notre salle actuelle devenait trop exigüe, nous aurions la salle de gym à notre disposition.

M. Félix Baumgartner pense qu'il n'est pas nécessaire de précipiter les événements, il pense que le changement de Conseil pourra se faire en 2021.

M. Pierre David demande si le vote de ce soir est pour une étude d'intention. Il est surpris de ne pas avoir reçu d'étude chiffrée.

M. Georges Cherix répond que nous devons prendre une décision, ce soir, afin d'être prêt à la prochaine échéance du 30.06.2015, règlement en main propre.

M. Eric Jan a l'impression qu'à chaque situation il y a des avantages et des défauts, parmi les habitants qui font valoir leur droit, lorsqu'un sujet les touche, ce qui peut influencer le résultat d'une votation en Conseil général. Par contre, il pense qu'en passant à un Conseil communal, nous ne

donnons pas la possibilité aux nouveaux arrivants d'y participer, leur donnant ainsi peut-être une mauvaise image. Le risque avec l'envoi d'un mauvais message serait d'avoir, à l'échéance suivante, une liste par quartier et par parti. Il a le sentiment que quelle que soit la décision prise ce soir, chaque situation a ses points positifs et négatifs.

M. Georges Cherix ne pense pas que les gens viennent se faire assermenter au Conseil dès leur arrivée dans le village. Actuellement, le problème d'un Conseil général, déjà soulevé, est de voir venir se faire assermenter un groupe de personnes pouvant faire capoter un projet, ainsi que celui de maintenir la constance aux séances.

M. Eric Jan n'est pas d'accord avec le problème de constance évoquée par M. Cherix.

Mme Margarete Poget ne souscrit pas au terme utilisé par M. Cherix : capoter. Pour elle, il s'agit d'un droit de vote, d'un souhait, qu'a chaque villageois, de ne pas vouloir la réalisation d'un projet.

M. Jacques-Edouard Perrudet prolonge la réflexion de Mme Poget : ou le souhait de voir aboutir un projet.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 4/2014 est refusé par 26 contre, 4 pour et 12 abstentions.

8. PREAVIS MUNICIPAL NO 5/2014 CONCERNANT LE BUDGET 2015

8.1 De l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22e du règlement sur la comptabilité des communes (RCC) – rapport de la commission

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui propose la lecture du rapport par un représentant de la commission de gestion.

M. José-Manuel Camba donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du budget de l'entente intercommunale des eaux, EIEVMV. Les délégués des Conseils des communes membres, remercient le comité de Direction et sa présidente, Mme Ingrid Rossel, pour le bon travail réalisé et les réponses données. Ils recommandent au Conseil d'approuver le budget tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

8.2 Budget communal 2015 – rapport de la commission

Le Président ouvre la discussion et passe la parole à M. Georges Cherix qui demande la lecture du rapport.

M. José-Manuel Camba donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du budget communal 2015. En conclusion, la commission chargée de l'étude propose aux Conseillers, d'accepter le budget communal 2015 tel qu'amendé par ladite commission.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen remarque que les chiffres donnés sous les rubriques : 600 à 640 en page 9/13, ne correspondent pas au montant annoté au tableau récapitulatif police, page 7. Et, demande également si le montant de la rubrique 600.352 : *part à des charges des autres communes*, correspond à la PolOuest ?

M. Georges Cherix explique le calcul du total noté en page 7. Et, il indique que le 600.352 correspond à la participation à la PolOuest, et le 600.351 à la police cantonale, comme annoté en page 9b.

M. Georges Cherix revient sur l'amendement demandé par la commission. Il explique les conséquences qu'aurait son application, à savoir la modification du budget présenté ce soir. La Municipalité demande aux Conseillers de maintenir les écritures du budget 2015 telles que présentées ce soir. Elle modifiera les écritures des comptes 2014 qui seront présentés en juin 2015, et les budgets futurs tiendront compte de la demande faite par cet amendement.

M. Jacques-Edouard Perrudet ne veut pas "pinailler", mais selon lui il n'y a que peu d'écriture à modifier. Il accepte de retirer l'amendement, si la Municipalité s'engage à tenir compte de la remarque. Et, avec l'accord de M. Cherix, s'entretiendra avec Mme Pilloud pour les modifications souhaitées.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis No 5/2014 : budget de l'EIEVMV 2015 et le budget communal 2015 sont acceptés à l'unanimité, tels que présentés par la Municipalité.

9. PREAVIS 6/2014 RELATIF A UNE CONVENTION DE CONCESSION DE L'ALIMENTATION EN EAU SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE (ZONE INDUSTRIELLE) DE VILLARS-STE-CROIX

Le Président ouvre la discussion et passe la parole à M. Vincenzo Camuglia. En 2013, l'ECA a demandé la mise en conformité du réseau d'eau de la Zone industrielle. La Municipalité a étudié la possibilité de raccorder ce réseau avec celui desservant la commune. Eventualité que l'ECA a refusée. Elle a également étudié la possibilité d'un raccordement avec Lausanne. Cette alternative s'est avérée trop onéreuse. La Municipalité a donc abandonné cette possibilité et, elle a alors demandé la reprise de ce réseau d'eau par la commune de Lausanne. En 2014, un accord entre les parties a été trouvé.

M. Eric Jan donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 6/2014. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques-Edouard Perrudet, demande qui va alimenter et toucher les subventions relatives à la Zone de Pizzera-Poletti.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est Lausanne. Au cas où cette convention serait refusée, il détaille le calcul des frais, intérêts et autres. Ce qui est trop onéreux pour notre commune.

M. Jacques-Edouard Perrudet demande alors, dans un esprit de collaboration, si une entente avec la commune de Bussigny est possible, et s'il existe une trace écrite d'une demande officielle.

M. Vincenzo Camuglia répond que la commune de Bussigny n'est pas intéressée. Et, que rien n'a été fait officiellement.

M. Georges Cherix, ne comprend pas cette demande, étant donné que la commune de Bussigny est déjà desservie par Lausanne. Si Lausanne reprend cette concession à zéro franc, avec tous les frais de remise en état déjà évoqués, l'apport financier relatif à la zone Pizzera-Poletti équilibrera les comptes. Il en est ressorti d'une discussion avec le Canton que Lausanne est favorisé à desservir toute la région.

MM. Cherix et Camuglia évoquent encore quelques données chiffrées sur l'investissement, l'amortissement, les frais et les taxes, de la zone du New Adoc.

M. Jacques-Edouard Perrudet regrette que tous les chiffres donnés n'aient pas figurés sur le préavis, car il est difficile d'assimiler tous ces chiffres dit oralement.

M. Georges Chérix informe que ces données ont été transmises à la commission.

M. Jacques Romon demande qui va facturer l'eau de la Zone industrielle, et qui va en réglementer le tarif.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est Lausanne. Il explique que la Municipalité a fait une simulation avec notre tarif communal et celui de Lausanne. Le rendement du tarif communal actuel n'est pas suffisant pour équilibrer les comptes. Une augmentation serait nécessaire, mais elle n'est pas souhaitée par la Municipalité. Dès lors, au vu de tous ces arguments, il vaut mieux accepter cette convention de concession.

M. Alain Riche demande s'il n'est pas possible de faire deux tarifs, étant donné qu'il y a deux zones d'approvisionnements.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela n'est pas possible. Quand bien même cela se ferait, la taxe et les frais de remises aux normes demeurent.

M. Georges Cherix ajoute que l'ECA demande que la mise aux normes soit effectuée d'ici au 01.01.2015.

M. Claudio Perna demande si le déficit annoncé est définitif, même avec l'hypothèse que de nouvelles entreprises se développent dans la Zone industrielle.

M. Vincenzo Camuglia répond que les comptes sont déjà déficitaires.

M. Georges Cherix appuie les propos de M. Camuglia et ajoute que sans une augmentation générale du prix de l'eau, il y aura toujours un déficit. Il rappelle que l'augmentation tarifaire n'est pas souhaitée.

Mme Margarete Poget demande qui, actuellement, dessert cette Zone industrielle, ainsi qu'à quel tarif.

M. Vincenzo Camuglia répond que l'eau est achetée par la commune de Villars-Ste-Croix à Lausanne, et est revendue par notre commune au même tarif que celle desservant le village.

Pour M. Claudio Perna, en cédant ce réseau à Lausanne, le désagrément serait de voir le tarif d'eau de la Zone prendre l'ascenseur, au risque de voir, certaines entreprises déménager, avec des conséquences financières pour notre commune.

M. André Favez demande à quoi correspond le montant évoqué de frs. 700'000.-, à l'entier ou à la moitié de la Zone.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela correspond à la moitié.

M. Roger Romon communique, que le tarif de l'eau est régi par une Loi cantonale ou fédérale.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 6/2014 concernant une convention de concession de l'alimentation en eau sur une partie du territoire de la commune (zone industrielle) de Villars-Ste-Croix est accepté tel que présenté, moins 1 abstention.

10. POSTULAT/MOTION

Aucun n'est formulé

11. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Romon souhaite faire part à l'assemblée du courrier qu'il a adressé à la Municipalité, avec copie à la Préfecture, concernant les aménagements routiers liés à la création d'un trottoir à l'est du village :

Chère Municipalité,

Sur le conseil de Mme la Préfète, je vous fais part par écrit de mes observations concernant les travaux d'aménagements routiers engagés par la Municipalité à l'est du village :

- Les bordures ne sont pas celles qui ont été mise à l'enquête.
- La bordure construite au nord de la route concernée n'a pas été mise à l'enquête

Ces observations ont pour conséquence pour les utilisateurs de la route une grande difficulté, voire une impossibilité de croiser sur plus de 100 m pour les véhicules plus larges qu'une voiture. La nature des bordures est particulièrement gênante.

Les agriculteurs du village ainsi que mon entreprise se retrouvent dans une situation désagréable vis-à-vis des autres habitants. Il faut souligner qu'un train routier est prioritaire à une voiture.

Je demande donc à la Municipalité un rapport sur la conformité des travaux effectués à ce jour en regard de la mise à l'enquête. Les travaux étant terminés sur le tronçon contesté, il n'y a pas lieu d'en demander l'arrêt. Je tiens à ajouter qu'une récente séance du Conseil Général de Villars-Ste-Croix a montré l'attachement de ses habitants à une certaine identité villageoise. J'estime que les agriculteurs et les entreprises en font partie et mérite d'être considérées. Notre Municipalité doit garantir un avenir aux habitants de Villars-Ste-Croix, aux entreprises qui y ont investi et surtout aux générations futures.

Dans l'attente de votre rapport, je vous présente, chère Municipalité, mes salutations distinguées.

M. Georges Cherix en a pris note. Conformément à la séance de la semaine dernière, une réponse à sa demande lui sera donnée ultérieurement.

M. Vincenzo Camuglia explique, à l'aide de photos, qu'effectivement une bordure ne figurant pas sur l'avis de mise à l'enquête a été posée, et qu'avec celle-ci, la route a été élargie de 30 à 40 centimètres. Il commente également diverses mesures, réalisées par un ingénieur, après travaux, des premiers mètres de ladite route. Les dimensions actuelles sont aux normes pour une zone à 30 km/h. Il évoque, également, qu'avec les nouvelles normes, les aménagements actuels de notre village, ne permettraient plus d'avoir une zone 30km/h.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande qui a pris la décision de faire poser les bordures, qui ne figurent pas sur l'avis d'enquête, sans consulter l'entreprise locale de M. Cédric Romon. Il fait remarquer également que les cotes ne correspondent pas à la réalité.

M. Jacques Romon rejoint les propos de M. Zumbrunnen, il a d'ailleurs fait partie de la commission chargée de l'étude du crédit pour ledit trottoir. Et, pourquoi avoir fait le choix de bordures à angles droit ne permettant pas son franchissement lors de croisement entre deux véhicules, alors qu'une demande de bordures franchissables avait été faite.

M. Vincenzo Camuglia répond, qu'il s'agit d'une décision municipale faisant partie de leur mandat d'entretien des routes. Il ajoute que cela a été entrepris avec la collaboration d'un ingénieur.

M. André Favez ajoute que le trottoir « En Coulaye » a été érigé avant d'être mis à l'enquête.

C'est alors que Mme Margarete Poget intervient et demande pour quelle raison le Conseil devrait intervenir sur le sujet, s'agissant d'un différend entre M. Cédric Romon et la Municipalité.

Une discussion, entre plusieurs Conseillers s'ensuit sur la forme carrée ou arrondie de la bordure posée.

M. Jacques Romon demande ce qu'il advient du projet de la place multisports.

M. Vincenzo Camuglia répond que la mise à l'enquête est imminente.

M. Pierre David annonce que les cours d'informatique reprendront prochainement; un tout ménage va suivre.

Mme Yvette Jenny remercie la Municipalité pour le travail accompli en 2014.

Le mot de la fin revient au Syndic qui remercie les Conseillers pour leur collaboration tout au long de l'année et formule ses meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année. Il convie l'assemblée à un apéritif.

L'assemblée applaudit.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la séance à 22 h 10.

Le Président :

Nicola Cassetta

1-conseil_general_04-12-2014

La Secrétaire :

Anita Cochard

